

Bruxelles, le 8 février 2019
(OR. en)

6012/19

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0123(COD)**

**CODEC 277
UD 38**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 952/2013 établissant le code des douanes de l'Union (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 8 mai 2018, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet¹, fondée sur les articles 33, 114 et 207 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 12 juillet 2018².
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 31 janvier 2019. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ Doc 8794/18.

² JO C 367 du 10.10.2018, p. 39.

³ Doc 5884/19.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 80/18.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.
